

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 202/2026

AU CONSULTANT MAKENGO MANUNGA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/FDSU/DG/CGPMP/2026, conclu avec le Fonds de Développement du Service Universel, pour un montant total hors taxe dollars américains trente mille cent septante-deux, quarante et un centimes (USD 30 172,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent onze, vingt et un centimes (USD 211,21), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Didier DJIM NGALLO
Directeur Général
0000202